

Société d'Histoire Moderne et Contemporaine
de Nîmes et du Gard

Archives départementales,
365 rue du Forez
30 000 Nîmes

shmcng@gmail.com

Jean-Baptiste Vérot

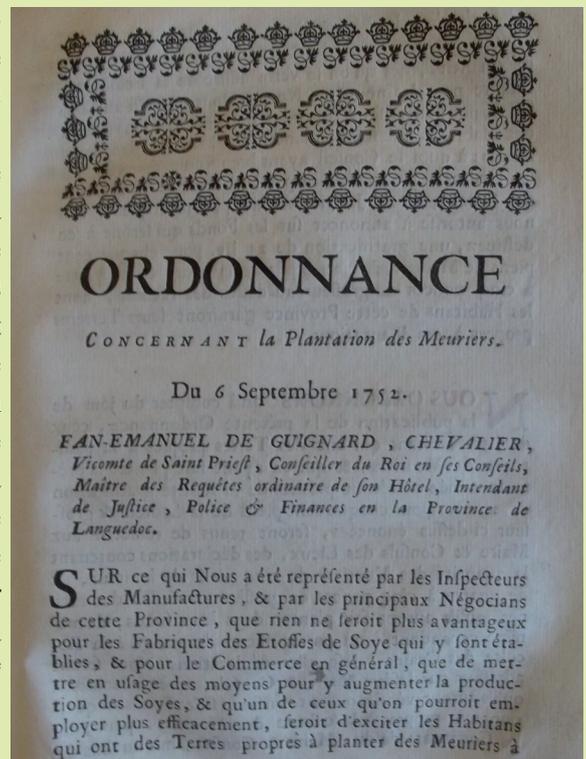
L'ordonnance du 6 septembre 1752 sur la plantation des mûriers : genèse, mise en œuvre et conséquences

Samedi 19 janvier 2019 à 14 h. 30

Auditorium des Archives départementales (365 rue du Forez à Nîmes)

L'ordonnance prise par l'intendant de Languedoc Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest le 6 septembre 1752 mis en place un système de gratifications accordées aux propriétaires ayant planté des mûriers sur leurs terres. Cette mesure de politique économique incitative, appliquée jusqu'en 1760, joua un rôle décisif pour le développement de la sériciculture en Languedoc. La présente contribution propose d'analyser la genèse, la mise en œuvre et les conséquences

de ce système qui aboutit à la plantation de plus de 500 000 mûriers blancs, en moins de dix ans, bien que l'on ne puisse attribuer à cette seule ordonnance le développement fulgurant que connut la culture du mûrier et la sériciculture dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.



Agrégé d'histoire, ancien élève de l'ENS de Lyon, Jean-Baptiste Vérot mène actuellement à bien une thèse de doctorat en histoire moderne à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, sous la direction de Stéphane Durand, *L'arbre d'or et l'économie politique. La culture du mûrier en France à l'époque moderne.*

